



Hautes-Alpes

Agir ensemble contre la pauvreté et la précarité en Hautes-Alpes

Créée en 2008, l'Union départementale de l'ESS en Hautes-Alpes fédère 90 entreprises de l'ESS. A la sortie du premier confinement est apparue la problématique de la solidarité alimentaire avec des besoins en augmentation de 20% et une hausse des jeunes étudiant.e.s et saisonnier.ère.s parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire. L'Udess 05 a impulsé une conférence permanente associative de la solidarité et 11 propositions "Agir ensemble contre la pauvreté et la précarité".

Durant le premier confinement, le **Département des Hautes-Alpes** a financé les associations habilitées à faire de la distribution alimentaire afin qu'elles se fournissent en produits frais et locaux via le dispositif SoliAgri. La conférence permanente associative de la solidarité a mobilisé le Département, l'agence de développement économique et touristique et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations afin de pérenniser cette mesure. Le lien entre les producteur.rice.s locaux et les associations de distribution alimentaire s'est fait par le biais de l'agence du développement économique et touristique qui passe les commandes, négocie les tarifs... et l'association qui livre : Échange Paysans. Cette initiative a créé des coopérations entre des structures qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble malgré leur objet commun (Secours Populaire, Restos du Cœur, etc.). Elle a permis un rapprochement entre les producteur.rice.s locaux et les associations livrées. Cette initiative a donc permis à des personnes en situation précaire d'améliorer la qualité de leur alimentation mais a aussi créé toute une chaîne de solidarité humaine et économique sur le territoire

Fin 2020, deux enveloppes de 50 000€ ont été réparties entre les 8 associations habilitées à la distribution alimentaire. Le dispositif a été reconduit en 2021 avec 150 000€ du Département, 15 000€ de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et une aide de 35 000€ de l'État, inscrite dans le PAT puis renouvelée en 2022 et 2023. En 2023, le Département a reconduit deux enveloppes de 50 000€ et l'État une aide de 80 000€. En 2024 le Département a reconduit une enveloppe de 100 000€ et la subvention de l'État est passée à 106 000€.

Dans le cadre du pacte local des Solidarités, l'Udess 05 a obtenu le financement d'un emploi à mi-temps pour 3 ans afin de favoriser la coordination de la conférence permanente associative de la solidarité, pérenniser le dispositif SoliAgri et structurer les circuits de distribution de l'aide alimentaire. L'Udess 05 a réalisé au premier semestre 2024 un diagnostic sur la précarité alimentaire sur le territoire des Hautes-Alpes et travaille sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Site internet de l'Udess 05 : www.udess05.org